



Commune de Satigny

VOTATION COMMUNALE DU 27 SEPTEMBRE 2026

Crédit d'engagement de 700 000 francs destiné à la réalisation de travaux en vue de la finalisation de la construction de la Tour de Chouilly.

Acceptez-vous la délibération du Conseil municipal de la commune de Satigny, du 16 décembre 2025, ouvrant un crédit d'engagement de 700 000 francs destiné à la réalisation de travaux en vue de la finalisation de la construction de la Tour de Chouilly, sous conditions ?

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Texte de la délibération	4 - 5
Brève synthèse	7
Commentaires des autorités communales	8 - 9
Commentaires du comité référendaire	10 - 11
Prises de position	13
À votre service	14
Où et quand voter?	15

TEXTE DE LA DÉLIBÉRATION DU 16 DÉCEMBRE 2025

Objet : Crédit d'engagement de 700 000 F destiné à la réalisation de travaux en vue de la finalisation de la construction de la Tour de Chouilly

Vu la présentation de la Fondation de la Tour de Chouilly en commission toutes réunies le 15 octobre 2025, dont il ressort que, sur un budget total de 5 406 510.26 F, un financement de 1 669 010.26 F doit être encore obtenu afin de finaliser des travaux de réalisation de la Tour de Chouilly,

vu l'arrêt de ceux-ci en raison, notamment, de ce manque de financement,

vu le préavis, favorable sous conditions, de la commission finances du 4 novembre 2025, à l'octroi d'un montant de 700 000 F destiné à la réalisation de travaux en vue de la finalisation de la construction de la Tour de Chouilly,

vu le rapport de la commission des finances, du 9 décembre 2025 ;

conformément à l'art. 30, al. 1, let. e de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

D É C I D E

à la majorité simple

par 11 oui, 5 non et 2 abstentions sur 19 Conseillers-ères présent-e-s,

1. D'ouvrir un crédit d'engagement de 700 000 F destiné à couvrir des travaux en vue de la finalisation de la construction de la Tour de Chouilly, aux conditions suivantes :
 - La fondation doit réunir le solde manquant au budget avant le versement, soit au minimum 1 000 000 F
 - La fondation doit se faire aider par des spécialistes pour la recherche de fonds
 - Le financement complet du projet doit être garanti avant la reprise des travaux
 - La fondation doit rendre compte mensuellement de l'avancement de ses recherches de financement et de l'état financier global du projet
 - Le versement des 700 000 F intervient par la commune directement auprès des entreprises et des mandataires au fur et à mesure de la présentation des factures validées par la direction des travaux
2. De charger la commission finances de vérifier que les conditions énumérées sous le point 1 soient remplies.
3. De comptabiliser la dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.

4. D'amortir la dépense nette de 700 000 F au moyen de 5 annuités, qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 02.30, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2026.

**LES CITOYENNES ET CITOYENS QUI APPROUVENT
CETTE DÉLIBÉRATION DOIVENT VOTER OUI
AU CRÉDIT D'ENGAGEMENT**

**CELLES ET CEUX QUI LA REJETTENT DOIVENT VOTER NON
AU CRÉDIT D'ENGAGEMENT**

BRÈVE SYNTHÈSE

La délibération adoptée par le Conseil municipal le 16 décembre 2025 prévoit l'octroi d'une subvention de 700 000 francs (crédit d'investissement) destinée à contribuer à la finalisation de la construction de la Tour de Chouilly.

Le projet de la Tour de Chouilly prévoit la construction d'une tour d'observation en bois située sur les hauteurs du Mandement, sur le site de l'ancien château d'eau construit en 1930, qui a depuis été démonté. L'ouvrage, d'une hauteur d'environ 29 mètres, comprendra une plateforme accessible au public offrant une vue panoramique à 360 degrés sur la région genevoise.

Le projet a été initié par la commune de Satigny, qui y a consacré des investissements initiaux à hauteur de 415 000 francs, avant d'être repris par la Fondation de la Tour de Chouilly. La commune a, depuis lors, poursuivi son engagement en accordant un soutien financier complémentaire à hauteur de 585 000 francs, auquel s'ajoute une subvention communale de 40 000 francs versée en 2021, portant son soutien total au projet à 1 040 000 francs.

Le projet est aujourd'hui porté par la Fondation de la Tour de Chouilly, qui assure la recherche de financements publics et privés. Selon les informations présentées au Conseil municipal, le budget global du projet s'élève à 5 406 510 francs, dont une partie reste à financer afin de permettre l'achèvement des travaux.

La participation financière de la commune est soumise à plusieurs conditions, notamment l'obligation pour la fondation de réunir le solde du financement nécessaire, de garantir le financement complet du projet avant la reprise des travaux et de rendre compte régulièrement de l'avancement de la recherche de fonds. Le versement de la contribution communale interviendra progressivement, sur présentation des factures validées dans le cadre du chantier.

La Tour de Chouilly est présentée comme un projet architectural et paysager visant à créer un nouveau point d'observation accessible au public, valorisant le paysage viticole et agricole du Mandement ainsi que le savoir-faire lié à la construction en bois.



COMMENTAIRES DES AUTORITÉS COMMUNALES

Avis de la majorité

Situé sur les hauteurs du Mandement, dans le hameau de Chouilly, le site de l'ancien château d'eau a récemment été libéré afin de permettre la réalisation du projet de la Tour de Chouilly.

Ce projet prévoit la construction d'une tour d'observation en bois d'environ 29 mètres de hauteur. L'ouvrage comprendra une plateforme accessible au public permettant d'observer la région genevoise et le paysage du Mandement dans un panorama à 360 degrés.

a. Un projet de valorisation du site de Chouilly

La Tour de Chouilly a vocation de devenir un nouvel élément marquant du paysage satignote et un point d'intérêt pour la population ainsi que pour les visiteurs.

b. Un projet emblématique pour la Commune

Par sa visibilité et par son architecture, la Tour de Chouilly est appelée à devenir un repère pour la commune et le territoire du Mandement.

À l'image d'autres ouvrages emblématiques dans le canton, elle pourrait contribuer à renforcer l'identité et l'image de Satigny, plus grande commune viticole de Suisse.

c. Un projet architectural et environnemental

La Tour de Chouilly est conçue comme un ouvrage entièrement réalisé en bois, mettant en valeur un matériau durable et renouvelable. Une part importante du bois utilisé provient des forêts genevoises et suisses.

Le projet valorise ainsi le savoir-faire des entreprises et des artisans actifs dans la filière bois et illustre les possibilités offertes par ce matériau dans l'architecture contemporaine.

La tour permettra également d'intégrer dans une structure architecturale cohérente les antennes de télécommunication présentes sur le site.

d. Un nouveau lieu d'attractivité pour le Mandement

Par sa situation et par la vue qu'elle offrira sur la région, la Tour de Chouilly est appelée à devenir un lieu de visite pour la population du canton et au-delà.

Cette attractivité pourra contribuer à faire découvrir le territoire du Mandement, ses paysages viticoles et agricoles, ainsi que la commune de Satigny.

La fréquentation du site est également susceptible de générer des retombées positives pour l'économie locale, notamment pour les commerces, les restaurants et les activités liées à la viticulture et au tourisme.

e. Un projet déjà largement engagé

Le projet a déjà connu plusieurs étapes de réalisation, notamment la démolition de l'ancien château d'eau et la construction des fondations.

Une partie importante des éléments en bois nécessaires à la construction de la tour a déjà été fabriquée et est prête à être assemblée.

Pour les autorités communales, il est important de pouvoir finaliser un projet dont les travaux ont déjà commencé et pour lequel des investissements significatifs ont déjà été engagés.

f. Un financement mixte et privé

La réalisation du projet est portée par la Fondation de la Tour de Chouilly, dont la mission est de réunir les financements nécessaires et d'assurer la réalisation de l'ouvrage.

Le financement du projet repose sur une combinaison de contributions publiques et privées. Plusieurs soutiens financiers ont déjà été obtenus ou promis, notamment de la part d'institutions publiques, de fondations et de donateurs privés.

Depuis le lancement du projet, la commune a apporté un soutien financier total de 1 040 000 francs, comprenant les investissements initiaux engagés avant la reprise du projet par la Fondation de la Tour de Chouilly ainsi qu'une subvention communale versée en 2021.

La délibération soumise à la votation prévoit l'octroi par la commune d'un nouveau crédit d'engagement de 700 000 francs destiné à contribuer à la finalisation de la Tour de Chouilly.

Pour la fondation, la participation de la commune constitue également un signal important susceptible de favoriser l'obtention de financements complémentaires.

g. Finaliser un projet pour le territoire

Pour les autorités communales, la participation de la commune vise à permettre l'achèvement d'un projet déjà largement avancé et à garantir sa réalisation dans un cadre financier clairement défini.

La Tour de Chouilly a vocation à devenir un lieu accessible au public, contribuant à la valorisation du territoire du Mandement et à l'attractivité de la commune de Satigny.

Avis de la minorité

Une minorité du Conseil municipal, composée des groupes Liberté et Justice sociale (LJS) et Assemblage Satigny (ASS), a voté contre la délibération. Elle a notamment fait valoir que le financement du projet ne présentait pas encore, selon elle, toutes les garanties nécessaires, que l'investissement demandé à la commune était important au regard du contexte budgétaire actuel et que des questions demeuraient ouvertes concernant les charges futures et certains aspects du projet.

Pour les raisons évoquées sous les lettres a à g, la majorité du Conseil municipal et le Conseil administratif vous invitent à accepter la délibération ouvrant un crédit d'engagement de 700 000 francs destiné à contribuer à la finalisation de la Tour de Chouilly.

COMMENTAIRES DU COMITÉ RÉFÉRENDIAIRE

Les groupes LJS LIBERTES ET JUSTICE SOCIALE SATIGNY et ASSEMBLAGE disent NON aux 700 000 francs supplémentaires pour la Tour de Chouilly

Les Satignotes doivent se prononcer sur l'octroi d'un crédit supplémentaire de 700 000 francs destiné à la Tour de Chouilly.

Ce vote ne porte pas sur la qualité architecturale du projet ni sur l'engagement de celles et ceux qui le portent depuis de nombreuses années. Il porte sur une question simple : la Commune doit-elle engager davantage d'argent public dans un projet dont les conditions de financement initiales ne sont plus respectées ?

Depuis son lancement, la Tour de Chouilly a déjà bénéficié d'un soutien important de la collectivité. Plus d'un million de francs d'argent communal a été investi sous différentes formes pour permettre son développement.

Lorsque le projet a été repris par la Fondation de la Tour de Chouilly, un principe clair avait été fixé : l'essentiel du financement devait provenir de partenaires privés ou publics hors de la commune de Satigny. Cette condition constituait une garantie importante pour les contribuables et visait à limiter les risques financiers supportés par la Commune.

A ce jour, malgré les efforts entrepris, les fonds attendus n'ont pas été réunis dans les proportions prévues. Le chantier est à l'arrêt et la Commune est sollicitée pour apporter 700 000 francs supplémentaires.

Les partisans du projet soulignent que ce nouveau crédit est soumis à plusieurs conditions et que les fonds ne seront versés qu'au fur et à mesure de l'avancement du financement. Cet argument appelle toutefois à la prudence. Dans le passé, des conditions importantes avaient déjà été fixées, notamment concernant la part de financement privé nécessaire à la poursuite du projet. Or ces exigences n'ont finalement pas été respectées et une dérogation a été accordée. Ce précédent démontre que les garanties annoncées aujourd'hui ne constituent pas nécessairement une protection suffisante pour les contribuables demain.

Au-delà du coût de construction, des interrogations subsistent également concernant les charges futures. L'entretien de l'ouvrage, les contrôles de sécurité, les réparations éventuelles ainsi que la gestion du site engendreront des coûts sur le long terme. Si la fréquentation devait être inférieure aux attentes ou si des dépenses imprévues apparaissaient, la pression pourrait à nouveau se reporter sur les finances publiques.

Le projet vise également à attirer davantage de visiteurs dans le Mandement. Pourtant, aucune infrastructure spécifique n'est prévue pour accueillir ces flux supplémentaires. Les questions de stationnement, de circulation et de sécurité n'ont pas trouvé de réponses satisfaisantes, alors que les riverains pourraient subir une augmentation du trafic et des nuisances dans un secteur qui n'a pas été conçu pour accueillir un afflux important de véhicules.

Notre commune doit faire face à de nombreux défis : entretien du patrimoine communal, infrastructures publiques, équipements sportifs, mobilité, petite enfance, sécurité et prestations à la population. Plusieurs investissements utiles au quotidien des habitantes et habitants doivent déjà être planifiés avec prudence dans un contexte financier devenu plus contraint.

Les ressources financières de la Commune ne sont pas illimitées. Chaque franc engagé dans la Tour de Choully est un franc qui ne pourra pas être consacré à d'autres priorités bénéficiant directement à la population.

Voter NON ne signifie pas s'opposer au développement de Satigny. Voter NON signifie rappeler qu'un projet, aussi séduisant soit-il, doit respecter les engagements pris lors de son lancement et que l'argent public doit être investi en priorité dans les besoins de la population.

**Pour ces raisons, le comité référendaire vous invite à voter NON
au crédit supplémentaire de 700 000 francs pour la Tour de Choully.**

**PRISES DE POSITION EN VUE DE
LA VOTATION COMMUNALE À SATIGNY
LE 27 SEPTEMBRE 2026**

Acceptez-vous la délibération du Conseil municipal de la commune de Satigny, du 16 décembre 2025, ouvrant un crédit d'engagement de 700 000 francs destiné à la réalisation de travaux en vue de la finalisation de la construction de la Tour de Chouilly, sous conditions ?

SATIGNY MA COMMUNE	OUI
L'Alternative	OUI
UNION DÉMOCRATIQUE DU CENTRE	OUI
COMITÉ DE SOUTIEN À LA TOUR DE CHOULLY	OUI
Oui à la Tour de Chouilly	OUI
PLR Satigny	OUI

À VOTRE SERVICE

Votre enveloppe blanche doit contenir :

Pour les Suissesses et Suisses résidents :

- 1 carte de vote
- 1 enveloppe de vote jaune au format C5
- 1 bulletin de vote avec 7 questions
- 1 brochure explicative pour les sujets fédéraux
- 1 brochure explicative pour les sujets cantonaux
- la présente brochure explicative

Pour les étrangères et étrangers résidents :

- 1 carte de vote
- 1 enveloppe de vote rose au format C5
- 1 bulletin de vote avec 1 question
- la présente brochure explicative

Si votre matériel de vote n'est pas complet ou si vous avez perdu ou détruit votre carte de vote, il faut appeler le service des votations et élections qui vous renseignera volontiers sur la manière de procéder.

Tél. 022 546 52 00

Du lundi 7 septembre au vendredi 25 septembre 2026
De 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00

Le samedi 26 septembre 2026
De 8h00 à 12h00

Le dimanche 27 septembre 2026
De 10h00 à 12h00

OÙ ET QUAND VOTER ?

1. VOTE PAR CORRESPONDANCE

Les électrices et électeurs qui désirent exercer leur droit de vote par correspondance peuvent le faire dès réception du matériel de vote.

Les votes par correspondance doivent parvenir au service des votations et élections au plus tard le samedi 26 septembre 2026 à 12h00.

Pour garantir l'acheminement postal dans le délai prescrit, il vous est recommandé d'expédier votre enveloppe de vote au plus tard le jeudi 24 septembre 2026 (attention à l'heure de levée du courrier !)

Vous pouvez également déposer votre enveloppe de vote directement dans la boîte aux lettres du service des votations et élections (rue des Mouettes 13, 1227 Les Acacias) jusqu'au samedi 26 septembre 2026 à 12h00.

2. DANS VOTRE LOCAL DE VOTE

(Salle Passerelle de la mairie de Satigny, rampe de Chouilly 17)

Les électrices et électeurs qui se présentent pour voter le dimanche 27 septembre 2026 de 10h00 à 12h00 doivent se munir :

- de leur carte de vote,
- d'une pièce d'identité,
- du matériel de vote.



Commune de Satigny